Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 11 (1935-1936)

Heft: 24

Artikel: Le colonel divisionnaire J. Labhart : nouveau chef de l'EMG

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-711021

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de façon continue par respectivement 25 (ou 16) batteries, et pour en transporter les seules munitions, il faudra mobiliser rien moins que 600 (resp. 750) camions de 3 t. Devant de telles nécessités, il fallut développer une nouvelle technique du bombardement. On distingua:

1° *Les tirs de surprise.* En une ou deux minutes il s'agit d'amasser, sur un hectare par exemple, une forte concentration de gaz fugaces. Le but de ce tir est indiqué par son nom: surprendre l'ennemi, le mettre en péril avant qu'il ait eu le temps de recourir aux masques.

2° *Les tirs de neutralisation* obligent l'ennemi à conserver les masques pendant la durée de cinq à six heures, ce qui, avec les premiers modèles, était loin d'être sans difficultés. On visait donc à démoraliser la troupe, et les gaz utilisés étaient aussi bien des fugaces, des semi-persistants seuls ou bien mêlés d'irritants.

Naturellement, il en découle une dépense énorme de munition. Les masques modernes bien moins fastidieux, devraient permettre actuellement à la troupe d'y résister sans trop d'inconvénients.

3° *Les tirs d'infection,* plus exclusivement défensifs, ont pour but de rendre une zone infectée afin qu'elle se défende par elle-même. Le produit très généralement utilisé est l'ypérite qui devra être tirée pendant des heures, afin d'accumuler une quantité suffisante de toxique, 250 kg par hectare par exemple.

Comme on le voit, les batteries de canons devenaient toujours plus surchargées de travail, aussi l'invention des *projectors,* faite par le major anglais Livens, fut rapidement de grande utilité. Les projectors sont des tubes de fer de 20 cm de diamètre appuyés contre une plaque de recul. Ils sont placés dans une tranchée spéciale, dont un côté incliné à 45° leur sert d'appui. Groupés par séries et celles-ci placées les unes à côté des autres, aussi bien que les unes derrière les autres, plusieurs centaines de ces projectors recevaient une même charge d'explosifs calculée selon la portée à laquelle devaient s'envoyer les projectiles. Cette portée de 1800 m en 1917, avait atteint 3000 m à la fin de la guerre. Les projectiles étaient composés de simples récipients à parois minces (environ 1 cm d'épaisseur) qui transportaient chacun d'eux une vingtaine de litres de phosgène liquide par exemple. Par commande électrique on mettait le feu à toutes les 20 ou 50 pièces d'une série, et successivement à toutes les séries. Dans l'espace d'une ou deux minutes arrivaient donc plusieurs centaines de ces projectiles créant presque instantanément une atmosphère à très forte concentration toxique. L'effet de surprise fut d'abord considérable.

L'avantage principal de ce système consistait dans le rapport vraiment très favorable occupé par le chargement de gaz, comparé au poids total: 68 % avec les projectors, au lieu du 10 % des obus d'artillerie. Naturellement une longue préparation demeure nécessaire avant de faire feu, aussi ce système n'est-il vraiment compatible qu'avec la guerre de position.

Pour parer en partie à ce dernier inconvénient on eut recours, pour ces faibles portées, à des modèles de lance-mines, capables de tirer 25 coups par minute, et dont l'emploi se répandit dans les premières lignes.

Cet aperçu sur l'utilisation des gaz de combat met bien en évidence un facteur très important, savoir, celui de l'énorme quantité de produits toxiques qui sont nécessaires pour que leur emploi devienne efficace et compense la dépense de matériel et d'argent qu'ils représentent. Cela est d'autant plus vrai que la troupe disciplinée apprend vite à se servir du masque dont la forme moderne constitue un bouclier parfaitement efficace. Il est même très intéressant d'en constater de plus près l'influence réelle et d'insister sur cet effet.

Discipline et masques à gaz ont fait passer les pertes par mort d'hommes du 45 % de Bixschoote en 1915 au 2,9 % pour les Alliés (3% pour les armées allemandes) que l'on relevait à la fin de la guerre. Ces derniers chiffres prennent leur réelle valeur par comparaison avec ceux de la mortalité reconnue pour les blessures provenant de balles et éclats d'obus, mortalité qui atteint le chiffre de 15 à 25 %. (A suivre.)

Le colonel divisionnaire J. Labhart nouveau chef de l'EMG

Ainsi que le laissait supposer l'intérimat confié au colonel Labhart, à la tête du service de l'état-major général, poste laissé vacant par le départ du regretté colonel Roost, le chef d'arme de la cavalerie vient d'être nommé définitivement chef du service de l'état-major général. Cette promotion a produit dans les milieux militaires une excellente impression, du fait que le colonel Labhart y est considéré comme un officier de grande valeur, dont l'esprit d'initiative et la netteté de jugement sauront s'affirmer dans ces nouvelles et importantes fonctions.

Entré au service de la Confédération en 1906, en qualité d'officier instructeur d'artillerie, après de solides études d'ingénieur à l'Ecole technique supérieure de Charlottenburg et à celle de Munich, le colonel Labhart fut détaché en France durant les années 1907—1908 où il servit dans un régiment d'artillerie de campagne. De 1916 à 1921, ayant quitté l'instruction, il occupa l'un des postes dirigeants de la fabrique Bally, à Schoenenwerd; puis, revenu au service de la Confédération, il fut, de 1921 à 1924, vice-directeur de l'office fédéral du travail. C'est en 1924 qu'eut lieu sa rentrée dans l'administration militaire en qualité de chef de section pour les transports de l'armée et notamment de chef du service des automobiles. Il occupa ces fonctions jusqu'à sa nomination comme chef d'arme de la cavalerie, en décembre 1934. Le 31 décembre de la même année, il était nommé divisionnaire. Le colonel Labhart commanda en son temps le groupe d'obusiers de 15 cm 2, puis le régiment d'artillerie lourde 2. A la fin de 1929, il fut placé au commandement ad intérim de la brig. d'art. 4. Il commanda enfin la brig. d'art. 13 de 1932 à 1934. C'est le 27 mai 1936 qu'il fut appelé aux fonctions de suppléant du chef de service de l'EMG, et c'est à partir du 15 août qu'il prendra la succession du colonel Roost, ancien chef de l'EMG.

Petites nouvelles

Par décision du Département militaire fédéral:

1. Un examen pédagogique sera organisé à titre d'essai cet automne dans trois écoles de recrues d'infanterie (10 août—7 novembre 1936), soit dans une école de Suisse occidentale, une de Suisse centrale et une de Suisse orientale.
2. Le Service de l'infanterie est chargé de l'organisation de ces examens d'essai. Il est autorisé à cet effet à faire appel à des experts pédagogiques qualifiés et à convoquer avant les examens une conférence d'experts.
3. La question de la réintroduction définitive des examens pédagogiques des recrues sera tranchée par une décision ultérieure.

*

Le nouveau projet d'organisation des troupes, dont nous donnerons sous peu un aperçu complet, prévoit la création de 8 compagnies de télégraphistes motorisées. Il s'agit là d'une